

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2025

POUR LA REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1470)

AMENDEMENT

N ° CL376

présenté par

Mme Bellay, M. Naillet, Mme Allemand, M. Saulignac, Mme Capdevielle, M. Christophle,
Mme Thiébault-Martinez, M. Vicot, M. William, M. Pena et M. Baptiste

ARTICLE 10

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.